AGNICO EAGLE

145, rue King Est, bureau 400, Toronto, ON M5C 2Y7 Tél. : 416 947-1212

TSX: AEM
NYSE: AEM

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

agnicoeagle.com

Symbole boursier : **AEM (NYSE et TSX)**

Pour tout complément d'information : **Relations avec les investisseurs**
416 947-1212

AGNICO EAGLE ANNONCE UN INVESTISSEMENT

DANS RUPERT RESOURCES LTD.

Toronto (1er avril 2025) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE : AEM, TSX : AEM) (« Agnico Eagle ») a annoncé aujourd'hui son acquisition de 2 602 500 actions ordinaires (les « actions ordinaires ») de Rupert Resources Ltd. (« Rupert ») dans le cadre d'un placement privé sans courtier au prix de 4,50 $ CA l'action ordinaire pour une contrepartie totale de 11 711 250 $ CA (le « placement privé »).

Parallèlement à la clôture du placement privé, Agnico Eagle a exercé son droit en vertu d'un accord sur les droits des investisseurs daté du 11 février 2020 entre Agnico Eagle et Rupert de désigner une candidate, Carol Plummer, qui sera nommée ou mise en candidature pour l'élection au conseil d'administration de Rupert (le « conseil de Rupert »). Rupert a informé Agnico Eagle qu'elle proposera la candidature de madame Plummer pour élection lors de la prochaine assemblée générale annuelle de Rupert et qu'elle inclura les renseignements requis dans sa circulaire de procuration.

Madame Plummer est vice-présidente exécutive, Développement durable, Ressources humaines et Culture chez Agnico Eagle. Elle possède une vaste expérience de l'évaluation de projets, de la construction et de l'exploitation de mines, en particulier en Finlande, où elle était auparavant directrice générale de la mine Kittilä d'Agnico Eagle. Agnico Eagle est d'avis que son expertise sera un atout précieux pour le conseil de Rupert alors que Rupert fait progresser le projet Ikkari et continue d'explorer tout le potentiel de la propriété.

Avant le placement privé, Agnico Eagle détenait 30 169 111 actions ordinaires, ce qui représente environ 13,3 % des actions émises et en circulation avant dilution. À la clôture du placement privé, Agnico Eagle détenait 32 771 611 actions ordinaires, ce qui représente environ 14,0 % des actions émises et en circulation avant dilution.

Agnico Eagle a acquis les actions ordinaires à des fins de placement. Selon les conditions du marché et d'autres facteurs, Agnico Eagle peut, de temps à autre, acquérir des actions additionnelles ou d'autres titres de Rupert, ou encore disposer d'une partie ou de la totalité des actions ordinaires ou des autres titres de Rupert qu'elle détient à ce moment.

Une déclaration selon le système d'alerte sera déposée par Agnico Eagle conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour obtenir un exemplaire de la déclaration selon le système d'alerte, veuillez communiquer avec :

Mines Agnico Eagle Limitée
a/s Relations avec les investisseurs
145, rue King Est, bureau 400
Toronto (Ontario) M5C 2Y7
Téléphone : 416 947-1212
Courriel : investor.relations@agnicoeagle.com

Le siège social d'Agnico Eagle est situé au 145, rue King Est, bureau 400, Toronto (Ontario), M5C 2Y7. Le siège social de Rupert est situé au 82 rue Richmond Est, bureau 203, Toronto, Ontario, M5C 1P1.

À propos d'Agnico Eagle

Agnico Eagle est une société canadienne d'exploitation aurifère de premier plan, et le troisième producteur aurifère en importance dans le monde qui produit des métaux précieux extraits d'exploitations situées au Canada, en Australie, en Finlande et au Mexique, où elle possède un pipeline de projets d'exploration et de développement de grande qualité. Agnico Eagle est un partenaire de choix au sein de l'industrie minière, reconnu mondialement pour ses pratiques de développement durable de premier plan. Fondée en 1957, la société a toujours créé de la valeur pour ses actionnaires, déclarant un dividende en espèces chaque année depuis 1983.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 1er avril 2025. Certains des énoncés du présent communiqué, désignés ci-après « énoncés prospectifs », sont des énoncés prospectifs au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Ces énoncés se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « pourrait », « fera » ou d'expressions similaires.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué comprennent, sans s'y limiter, les énoncés concernant la nomination de Carol Plummer au poste d'administratrice de Rupert, l'inclusion de certains renseignements concernant Carol Plummer dans la circulaire de procuration de Rupert et l'acquisition ou la cession de titres de Rupert par Agnico Eagle à l'avenir.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont pertinents qu'à la date de leur publication. À moins que la loi ne l'exige, Agnico Eagle n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.